

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

21/11/2022

Objet de la délibération

Délibération n°42/2022 : VOIRIE : DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire explique, suite aux délibérations n°1/2022 et 6/2022, il convient de compléter celles-ci. Il rappelle que la dénomination des voies et plus globalement la procédure d'adressage a pour objectif de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 1988,

Vu la délibération n°01/2022 du conseil municipal du 21 janvier 2022,

Vu la délibération n°06/2022 du conseil municipal du 10 mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

VALIDE les modifications apportées à la dénomination et à la contenance des voies communales et toponymes dont la liste est annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte les dénominations suivantes : voir tableau annexé à la délibération.

DIT que le reste des dispositions des délibérations du 25 mars 1988, du 21 janvier 2022 et du 10 mars 2022, demeure inchangé.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET



The image shows a blue ink signature of Charles-Antoine MORDELET over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'AIGUINES' and the number '83630' at the bottom. The seal also features a central emblem depicting a landscape with a tower and a sun.

LISTES DE NOMS DES VOIES DE LA COMMUNE D'AIGUINES

VOIES INTERNES AGGLOMERATION		VOIES HORS AGGLOMERATION		TOPONYMES
1	Allée des Tilleuls	46	Route de Maucrouit	
2	Place de la Mairie	47	Route des Clos du Défends	
3	Place de la Fontaine	48	Route du Galetas	
4	Place du Barda	49	Route du Verdon	
5	Grand Rue	50	Chemin de Chanteraine	
6	Rue de la Poste	51	Chemin de l'Estay	
7	Rue de l'Aréna	52	Chemin de Pascalesse	
8	Rue Haute	53	Route de Chardes	
9	Rue de l'Horloge	54	Chemin des Estruguettes	
10	La Placette	55	Chemin de la Font d'Eilenc	
11	Rue de la Boulangerie	56	Route de Chabassole	
12	Rue de la Baume	57	Chemin du Cabanon	
13	Rue des Jardins	58	Chemin de Farruou	
14	Rue Jean Maunier	59	Chemin du Jas	
15	Place Sybille de Foresta	60	Chemin de l'Ancien Pont	Hameau du Pont
16	Passage du Musée	61	Ruelle du Mitan	Hameau du Pont
17	Parking du Potager	62	Chemin de la Source	Hameau du Pont
18	Rue du Figuier	63	Traverse des Liserons	Hameau du Pont
19	Montée de la Chapelle	64	Chemin du Rouyet	
20	Escalier du Campanile	65	Impasse des Chevreuils	
21	Traverse des Hirondelles			Champerlan
22	Impasse du Four			Le Maunard
23	Grand Escalier			Les Cavaliers
24	Escalier du Fournil			
25	Rue des Amandiers			
26	Chemin de Vernis			
27	Chemin de Vaumalle			
28	Escalier des Roses Trémières			
29	Montée de Saint Pierre			
30	Placette des Noyers			
31	Rue des Cavaliers			
32	Escalier du Santonnier			
33	Ruelle du Plaqueminier			
34	Escalier de la Martelière			
35	Rue des Buis			
36	Rue des Cyprès			
37	Place des Acacias			
38	Impasse des Grives			
39	Chemin de Boudraou			
40	Chemin des Chênes			
41	Chemin des Cèdres			
42	Place de la Résistance			
43	Allée du Château			
44	Rue du Bosquet			
45	Traverse des Fougères			

annexe délibération n°42/2022

VOIES HORS AGGLOMERATION

46	Route de Maucrouit	de Intersection RUE DU BOSQUET et ROUTE DES GORGES à limite commune BAUDUEN							
47	Route des Clos du Défends du Galetas	de Intersection ALLEE DU CHÂTEAU, CHEMIN DES CHÊNES et CHEMIN DE BOUDRAOU à Intersection ROUTE DE CHABASSOLE et ROUTE DE CHARDES							
48	Route du Verdou	de Intersection ROUTE DE CHABASSOLE à limite commune MOUSTIERS SAINTE MARIE et limite commune LES SALLES SUR VERDON							
49	Route de Charteraine	de Intersection ROUTE DE MAUCROUIT et RUE DU BOSQUET à limite commune TRIGANCE							
50	Chemin de l'Estay	de Intersection ROUTE DU CLOS DU DEFENDS à limite commune LES SALLES SUR VERDON (RD 957)							
51	Chemin de Pascalesse	de Intersection ROUTE DE MAUCROUIT à fin de la voie (Vallon des Algras)							
52	Chemin de Charades	de Intersection ROUTE DU CLOS DU DEFENDS et ROUTE DE CHABASSOLE à limite commune LES SALLES SUR VERDON (RD 957)							
53	Chemin des Estruguettes	de Intersection CHEMIN DE BOUDRAOU à Intersection ROUTE DE CHABASSOLE							
54	Route de la Font d'Éilenc	de Intersection ROUTE DU CLOS DU DEFENDS et ROUTE DE CHARDES à Intersection ROUTE DU GALETAS							
55	Route de Cabanon	de Intersection CHEMIN DE LA FONT D'ÉILENC à Intersection ROUTE DU CLOS DU DEFENDS							
56	Chemin de Farruou	de Intersection ROUTE DE CHARDES à Intersection ROUTE DE CHARDES (lieu-dit VILLEVIEILLE)							
57	Chemin du Jas								
58	Chemin de l'Ancien Pont								
59	Ruelle du Miton								
60	Chemin de la Source								
61	Traverse des Liserons								
62	Chemin du Rouvet	de Intersection CHEMIN DE L'ESTAY							
63	Impasse des Chevreuils	de Intersection CHEMIN DE LA FONT D'ÉILENC							